SECTEUR D'INFORMATION SUR LES SOLS GRANDE PAROISSE (ancienne décharge) à TOULOUSE

Description de l'établissement

Nom :	GRANDE PAROISSE (ancienne décharge)
Adresse :	Non renseignée
Commune(s) :	TOULOUSE (31555)
Activités :	20.15Z - Fabrication de produits azotés et d'engrais
Description :	Non renseignée

Conclusions de l'administration sur l'état des sols

Date de dernière mise à jour des informations : 24/09/2024

Terrain répertorié en Secteur d'information sur les sols (SIS)

Identifiant :	SSP41328950101
Ancien identifiant SIS :	Non renseigné
Description[1] :	Compte tenu de la pollution résiduelle, en application de l'article L125-6 du code de l'environnement, un secteur d'information sur les sols est créé pour conserver la mémoire de la pollution résiduelle.
Documents associés[2] :	Non renseigné

Synthèse de l'action de l'administration

Date de dernière mise à jour des informations : 12/07/2023

Enjeux et environnement : Ce site abrite une ancienne décharge constituée de différents types de déchets (résidus de coke et de grillage de pyrite, mâchefers, refus d'engrais…), générés par les diverses activités du site de Grande Paroisse (ex-AZF) entre les années 1930 et 1998, pour un volume total d'environ 460 000 m³. Il se situe à environ 1 km au sud du secteur de l'ancienne usine principale.
Ce site dit « parcelle BW5 », est situé au sud de Toulouse, en rive Gauche de la Garonne, son environnement immédiat est caractérisé par :
– trois ballastières au nord,
– la Garonne à l'est,
– la forêt recouvrant d'anciennes gravières remblayées au sud,
– la rivière La Saudrune, l'ancienne usine Tolochimie et des terrains militaires de Braqueville à l'ouest.

La parcelle, d'une surface de 11 ha, se présente sous la forme d'un dôme de 5 à 10 m de hauteur recouvert de végétation et en partie boisé. Le site est clôturé.

Description[3] : Lors des opérations de démantèlement d'AZF et de ses annexes, réalisées suite à la cessation d'activité déclarée le 28 novembre 2002, ce site a fait l'objet d'un diagnostic approfondi et d'une évaluation détaillée des risques, selon la méthodologie en vigueur à l'époque.
Ces études concluaient à l'absence d'impact significatif du site sur l'

environnement ainsi qu'à l'absence de risque pour la santé. Elles préconisaient un simple remodelage des terrains afin de favoriser l'intégration paysagère et la reconquête du milieu par la faune et la flore, avec mise en place d'une surveillance de la qualité de la nappe à fréquence semestrielle. Ces travaux de réhabilitation ainsi que la surveillance des eaux souterraines ont été encadrés par arrêté préfectoral du 24 avril 2007.
Les travaux se sont déroulés début 2007 puis de juillet 2007 à janvier 2008. Le rapport de fin de travaux fourni par la société Grande Paroisse ainsi qu'une visite du site de l'inspection des installations classées ont permis de constater que le réaménagement de la zone a été effectué comme le prévoient les termes de l'arrêté préfectoral du 24/04/07. Aussi, un procès verbal de récolement relatif à la parcelle BW5 a été délivré le 23 décembre 2008.

De plus, conformément aux prescriptions de l'arrêté susmentionné, une étude faunistique et floristique de la parcelle a été transmise à l'inspection en juillet 2012. Il a pu être observé une richesse floristique relativement importante pour un site très récemment revégétalisé . Les inventaires faunistiques ont permis d'observer des cortèges bien plus diversifiés que ceux attendus sur un site récemment perturbé.

Une visite du site en janvier 2020 a permis de constater que plus aucune trace de l'ancienne décharge n'est visible, la nature ayant repris ses droits. Les plantations réalisées par l'exploitant sont manifestement entretenues.
Les piézomètres inspectés lors de la visite sont correctement protégés et cadenassés. Les résultats de la surveillance piézométrique (deux campagnes par an plus les bilans quadriennaux) sont régulièrement transmis à l'inspection. Ils mettent en évidence :
- des teneurs inférieures aux valeurs de référence fixées par l'arrêté préfectoral du 24/04/07 sur les paramètres HAP, hydrocarbures totaux, composés ioniques (à l'exception des sulfates), nitrites et métaux (à l'exception de l'arsenic et du manganèse) ;
- des teneurs supérieures aux valeurs de référence sur les paramètres sulfates, nitrates et ammonium. De l'arsenic est également relevé en amont hydraulique, indiquant une origine extérieure, de même le manganèse, présent naturellement dans les sols, est quantifié à des teneurs plus élevées en amont qu'en aval de la parcelle BW5. La présence et la répartition de cet élément est influencée par les conditions physico-chimiques du milieu.

Polluant(s) identifié(s) ou suspecté(s) : Non renseigné

Documents associés : Non renseigné

Géolocalisation

Parcelles concernées par le Secteur d'information sur les sols (SIS)

Commune	Feuille	Section	Numéro	Code dép.
Toulouse	1	BW	0005	31

Plans cartographiques :

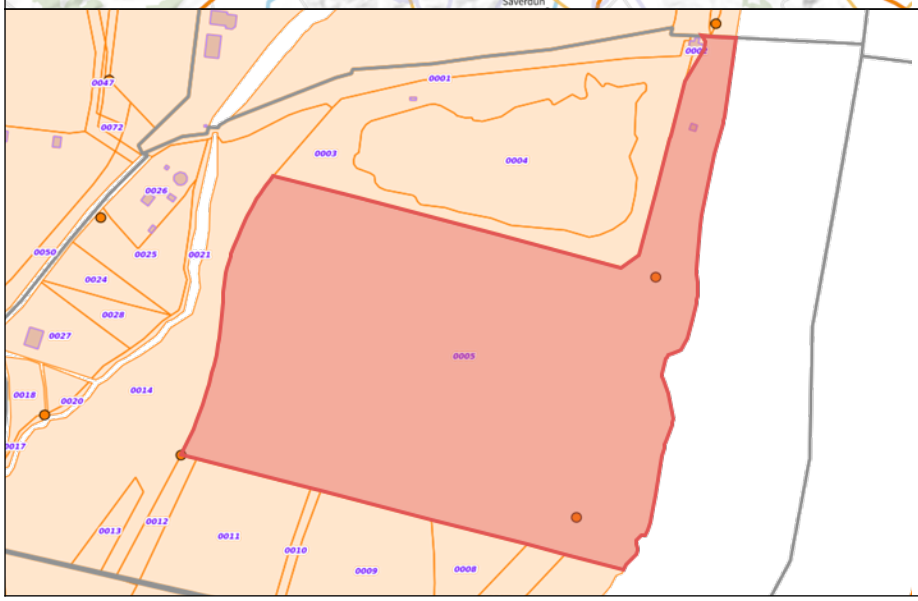

Coordonnées du centroïde RGF93 / Lambert-93 (EPSG:2154) : Long. : 573450.1120003968, Lat. : 6273322.2594657075

Superficie estimée : 111707 m²

1 - Pour les etablissements renseignés avant 2020, les informations sont généralement issues de la base de données relative aux secteurs d'information sur les sols (SIS) dont l'information était assurée par le géoportail des risques du Ministère chargé de l'environnement (www.georisques.gouv.fr)
2 - Les documents associés seront téléchargeables sur Géorisques lors de la publication de la fiche
3 - Les informations contenues dans les bases de données BASOL et SIS peuvent être similaires pour les etablissements créés avant 2020. Ainsi les descriptifs des conclusions de l'administration et de l'action de l'administration peuvent être identiques.